atibt
LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

FFEM
FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Agroforesterie - cacao

Enseignements des études de faisabilité de deux projets des entreprises: Pallisco au Cameroun et Tranchivoire en Côte d'Ivoire

R.P. PALLISCO

tranchivoire

Auteurs:

Elsa Sanial et Jérôme Laporte pour Eticwood

Barbara Haurez et Jean-Louis Doucet pour l'Université de Liège

Septembre 2020

ETIC WOOD
INGENIERÍA FORESTAL

LIÈGE université
Gembloux
Agro-Bio Tech

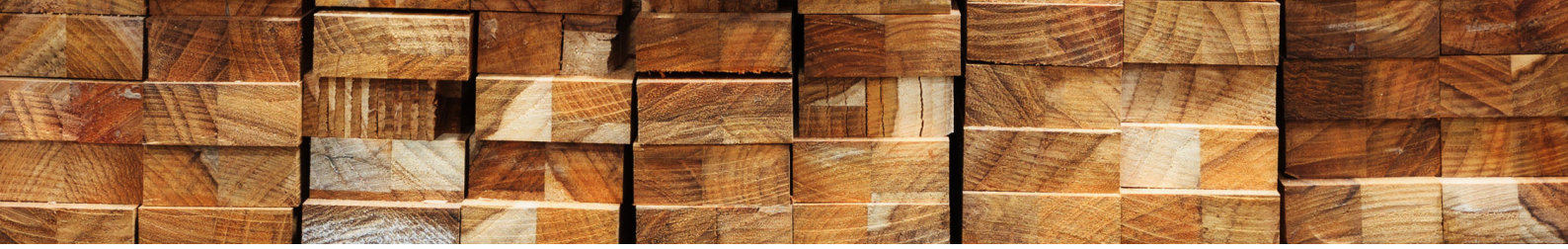

L'agriculture est la première cause de déforestation dans les régions tropicales. Prédatrice des espaces forestiers, elle est indispensable à la survie et au développement des populations rurales africaines. Afin de concilier durablement forêt et agriculture, le secteur forestier privé pourrait contribuer à l'émergence de systèmes agricoles qui font une place au bois d'œuvre à travers des systèmes agroforestiers (Rivain et al., 2018).

En Côte d'Ivoire, les forêts ont presque entièrement disparu sous la progression des fronts pionniers, notamment cacaoyers, au cours du XXème siècle (Oswald, 2005). Alors que les concessions forestières couvrent l'ensemble du domaine rural, le secteur forestier rencontre des difficultés croissantes d'approvisionnement. Dans ce contexte tout reboisement ne saurait réussir sans impliquer les populations locales.

En Afrique centrale, le secteur forestier fait face aux exigences internationales et aux pressions du marché pour une foresterie durable. L'appui à la cacaoculture est une piste de diversification des activités du secteur, ainsi qu'un levier pour la génération de revenus pour les communautés riveraines.

En plus des acteurs « classiques » de la cacaoculture, à savoir industriels du cacao et producteurs, le secteur forestier peut également avoir un rôle à jouer dans le soutien à la cacaoculture, le développement de systèmes agroforestiers fournissant du bois d'œuvre et la sécurisation de ses approvisionnements en bois pour les décennies à venir.

Que cela soit en Côte d'Ivoire ou dans le bassin du Congo, et même si les contextes divergent fortement, la cacaoculture peut contribuer à la durabilité des activités du secteur privé forestier. La sécurisation des approvisionnements dans le domaine rural ou au sein des concessions renforcerait ainsi la pérennité de l'activité forestière.

CONTEXTES CACAOYERS ET FORESTIERS EN COTE D'IVOIRE ET DANS LE BASSIN DU CONGO

	Côte d'Ivoire	Bassin du Congo
Etat de la ressource forestière	• 5 M ha de forêts dont 3 M ha dégradées (REDD+, 2017) • Production annuelle de l'ordre de 2.5 M m3 équivalent bois ronds (OIBT, 2016) • Difficultés d'approvisionnement croissantes pour l'industrie du fait de la pénurie de bois d'œuvre	• Production forestière assurée à 90 % (6,7 M m3) sur 51 M ha (FRM, 2018) • Pression croissante sur les espaces forestiers par l'agriculture et l'exploitation forestière illégale
Organisation de l'exploitation forestière industrielle en lien avec l'agriculture	• Approvisionnement dans le domaine rural et dans les Forêts Classées • Domaine rural divisé en Périmètres d'Exploitation Forestière (PEF) qui se chevauchent avec les plantations paysannes • Code forestier reconnaissant la propriété de l'arbre hors forêt aux propriétaires des champs	• Concessions forestières attribuées à des sociétés privées dans le domaine forestier permanent • Cas de juxtapositions entre les concessions et les finages villageois • Appui au développement local des communautés (exigences légales et de certification)
Caractéristiques de la cacaoculture	• 60% de la production mondiale • 1.9 millions de tonnes en 2018 (FAOSTAT) • Déforestation massive pour cette activité • Dominance de systèmes plein soleil ou de systèmes agroforestiers peu denses (Sanial, 2019) • Caractère illégal de la production : pénétration dans les Forêts Classées	• Production 330 000 tonnes (307 000 Cameroun, 176 Gabon, 8800 Congo, 15000 RDC) (FAOSTAT) • Désengagement massif de l'Etat dans les années 1990 • Volonté actuelle de relance et d'intensification de la production • Existence de systèmes agroforestiers denses et complexes (Centre et Est Cameroun)
Enjeux	• Introduire des arbres dans les plantations de cacao et trouver des formes de partenariat entre secteur forestier et producteurs de cacao pour l'exploitation future de ces arbres • Limiter la progression des cacaoyères dans les Forêts Classées, régulariser la situation des producteurs, sécuriser l'approvisionnement des entreprises forestières et restaurer les services écosystémiques liés à la présence d'arbres • Reconstituer une ressource en bois pour les entreprises forestières	• S'assurer que l'intensification de la filière n'engendre pas de pression sur la ressource forestière (conservation des systèmes agroforestiers complexes, création de nouvelles plantations sur jachère et conservation des forêts existantes -sécuriser les forêts de production) • Développer un appui aux communautés locales pour améliorer la rentabilité et la durabilité de la cacaoculture • Valoriser l'origine spécifique de certains pays (par exemple au Cameroun, pour valoriser les systèmes agroforestiers denses et la couleur rouge brique des fèves) • Valoriser le caractère agroforestier des vergers à l'abandon (Gabon) en les réhabilitant sans réduire le taux de couverture • Diversifier les activités des entreprises forestières

PLUSIEURS MODALITES DE COLLABORATIONS ENVISAGEABLES

Le « modèle nucleus » : ce modèle est pertinent dans le cas d'un massif forestier entouré de plantations de cacao ou faisant face à un front de déforestation (Forêts Classées en Côte d'Ivoire ou certaines concessions forestières du bassin du Congo situées dans des zones densément peuplées). Acheteur de cacao et exploitants forestiers co-financent l'appui à la cacaoculture paysanne dans la zone agricole. En fournissant aux producteurs intrants, formations et appui logistique pour la commercialisation, (i) l'opérateur cacao fidélise les producteurs, (ii) obtient leur engagement de ne pas poursuivre l'infiltration du massif forestier, (iii) renforce leurs revenus pour réduire leur dépendance à la ressource forestière. De l'autre côté, l'opérateur forestier peut conduire ses investissements et opérations d'exploitation forestière au sein du massif sans craindre que ses activités ne soient mises en péril par la progression des fronts agricoles de déforestation. Ce partenariat permet donc à l'exploitant forestier de pérenniser son activité. Les crédits carbone éventuellement générés par le projet (préservation forestière, plantations d'arbres associés dans les cacaoyères) peuvent être partagés entre l'entreprise forestière et l'entreprise cacaoyère

Le « modèle contractuel » : ici, le partenariat repose sur une contractualisation bipartite (ou tripartite si elle inclut un opérateur cacao). Cette contractualisation implique les producteurs de cacao (via une coopérative) et un exploitant forestier. Elle est faite d'engagements mutuels autour du reboisement. D'une part, l'exploitant forestier finance la plantation d'arbres dans les cacaoyères à des densités permettant le maintien de la production cacaoyère et forme les producteurs à la préservation de ces arbres et à la taille d'élagage des premières années. D'autre part, les producteurs s'engagent à préserver ces arbres jusqu'à leur exploitation. La contractualisation prévoit également des termes pour la vente : le producteur octroie un droit de préemption à l'entreprise forestière qui a financé la plantation de l'arbre et l'entreprise s'engage à payer cet arbre au producteur à sa juste valeur. Ce type de contractualisation peut également impliquer un opérateur du secteur cacao pour le co-financement de la plantation d'arbres. Il est même possible d'imaginer que cette plantation génère des crédits carbone qui peuvent servir à payer progressivement l'arbre aux producteurs sur la modalité d'un Paiement pour Service Ecosystémique (PSE). Le modèle contractuel permet donc au secteur forestier d'anticiper la pénurie de ressource en bois d'œuvre et de sécuriser ses approvisionnements futurs dans les cacaoyères

Le « modèle développement local » : ce modèle, plutôt adapté au contexte du bassin du Congo, repose sur le soutien à la cacaoculture locale et au renforcement de ses performances environnementales. Si la cacaoculture est déjà pratiquée par les populations, l'intervention de l'entreprise forestière dans le cadre de son soutien au développement local, concernera plutôt (i) le soutien matériel à la coopérative (locaux, formation à la bonne gouvernance, logistique de collecte des fèves, financement de la certification, conversion à l'agriculture biologique…), (ii) la formation des producteurs au renforcement des pratiques agroforestières, (iii) la fourniture de plants d'arbres à associer aux cacaoyers si besoin, (iv) la fourniture de plants de cacao pour la création de nouvelles plantations sur jachère ou le renouvellement de vieilles cacaoyères peu productives. Dans certaines régions, la cacaoculture n'est que peu voire pas du tout pratiquée. Ainsi, l'intervention de l'entreprise pourrait viser la création de plantations en fournissant le matériel végétal. Via le modèle « développement local », les entreprises forestières peuvent donc plus facilement répondre aux cahiers des charge de la certification forestière en appuyant un développement local performant

Le « modèle filière » : l'investissement de l'entreprise forestière dans l'activité cacaoyère peut conduire à l'intégration de cette activité dans les activités de l'entreprise. Devenant un maillon de la filière cacao, l'entreprise forestière peut racheter les fèves aux producteurs ou faire une prestation de service logistique à un acheteur de cacao. Les moyens logistiques de l'entreprise (camions, hangars…) sont mis à profit pour cette activité. Cela peut avoir plusieurs intérêts, selon le degré d'implication de l'entreprise. Acheter du cacao permet de diversifier ses propres sources de revenus mais aussi de renforcer les revenus des producteurs en réduisant les intermédiaires dans la chaîne de valeurs. Enfin, ce cacao serait porteur d'une origine et d'une histoire particulière qui peuvent être mises en lien avec les caractéristiques environnementales de la concession. Le produit serait donc porteur d'une image de marque originale.

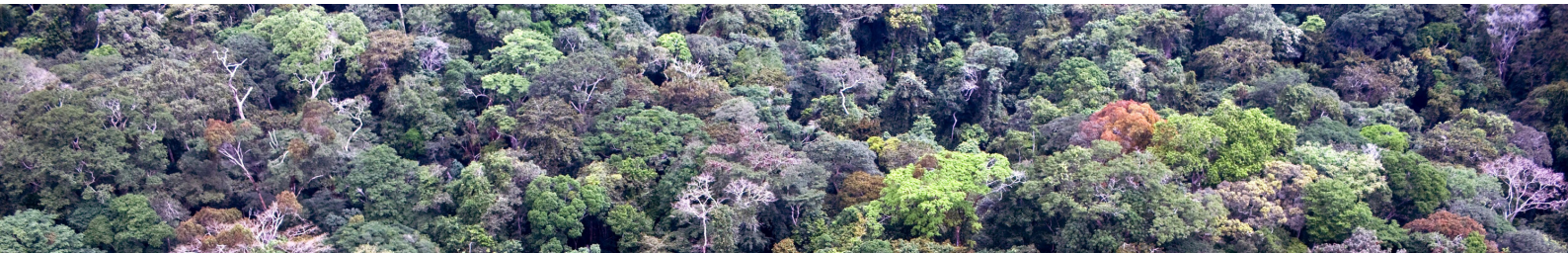

Dans le cadre de l'étude commandée par l'ATIBT et le FFEM, la faisabilité de deux projets portés par le secteur forestier a été étudiée. Le Tableau ci-dessous présente le rôle des parties prenantes et le montage d'un projet de type contractuel (Côte d'Ivoire) et d'un projet de type filière (Cameroun).

	Projet de type contractuel Reboisement agroforestier en plantations paysannes (Côte d'Ivoire)	Projet de type filière Structuration d'une filière cacao durable en bordure de concession forestière (Cameroun)
Producteurs de cacao	Préservation des arbres plantés Octroie d'un droit de préemption à l'entreprise forestière	Vente des fèves à l'acheteur partenaire Engagement à ne pas empiéter sur la concession et à ne pas défricher de forêts « primaires »
Entreprise forestière	Financement et organisation de la plantation d'arbres Formation des producteurs Suivi des arbres	Structuration de la filière par son intervention logistique (collecte régulière des fèves, stockage et acheminement à l'entrepôt de l'acheteur de cacao)
Acheteur de cacao	Co-financement de la plantation d'arbres dans le cadre d'un programme durabilité	Formation des producteurs à la cacaoculture durable Engagement sur un prix juste Soutien à la certification

Dans le projet de reboisement agroforestier en plantation paysanne, **les différents opérateurs sont liés par un contrat portant sur les arbres plantés**. C'est ce contrat qui **garantit la participation des producteurs volontaires et la préservation des arbres plantés sur le long terme.**

En revanche, dans le projet de structuration d'une filière cacao, **l'entreprise forestière réalise une prestation de services pour l'acheteur de cacao** en mettant à sa disposition ses moyens logistiques (camions, hangars) pour la collecte, le stockage et l'acheminement des fèves. **Les producteurs restent libres** de vendre leur cacao à l'acheteur de leur choix. Ils doivent donc **trouver un intérêt** à vendre à l'acheteur partenaire du projet.

Le Tableau ci-après présente le dimensionnement des projets étudiés et les itinéraires techniques choisis par les entreprises. Il peut nourrir la réflexion d'autres entreprises forestières qui souhaiteraient se lancer dans ce type d'initiatives.

	Reboisement agroforestier	Structuration d'une filière cacao
Dimensionnement	• Objectif annuel de 300 à 400 hectares de cacaoyères reboisés • Une coopérative partenaire regroupant 644 membres • 100 arbres plantés par hectare, taux de survie espéré : 70% • Espèces : Acajou, Akpi, Cedrela, Fraké, Framiré, Andok, Niangon et Tiama • Exploitation prévue à partir de l'horizon 25 ans pour les espèces à croissance rapide	• Collecte des fèves au sein d'une soixantaine de villages situés en bordure de la concession • Plus de 700 tonnes de cacao produites annuellement avec un fort potentiel de croissance (jeunes plantations, récoltes non systématiques, pratiques culturales extensives)
Itinéraire technique / Organisation de l'intervention de l'entreprise forestière	• Sensibilisation du producteur • Sélection du secteur pour le reboisement • Choix des espèces • Organisation de la parcelle (layonnage / piquetage) • Trouaison • Transport des plants • Plantation • Edition de la carte de la parcelle • Entretien et remplacement en année n0, n1 et n2	• Collecte des fèves au sein des villages et paiement direct des producteurs (plusieurs passages par an) • Stockage des fèves dans un hangar de l'entreprise • Séchage et reconditionnement éventuel des fèves • Acheminement des fèves jusqu'aux entrepôts de l'acheteur de cacao à proximité du port d'exportation
Améliorations proposées par l'étude de faisabilité	• Mise en place d'une équipe pour le suivi des arbres plantés pour assurer leur bon entretien par les producteurs • Planter les arbres en début de saison des pluies (avril/mai) • Trouver un mécanisme de paiement progressif de l'arbre plutôt qu'un paiement final lors de la vente • Renouvellement des arbres morts pour atteindre 70 arbres par hectare • Prise en compte de l'existant (densité d'arbres et âge de la cacaoyère)	• Réaliser plusieurs collectes par an pour éviter le stockage des fèves au domicile des producteurs, la surcharge de travail pour ces derniers et la dégradation de la qualité des fèves • Présence d'un agronome pour conseiller les producteurs dans leurs activités • Prix minimum garanti aux producteurs pour assurer leur participation au projet
Principaux risques identifiés	• Horizon temporel important (min. 25 ans), risque de désengagement des producteurs, de conflits fonciers (héritage, appropriation floue). • L'âge des parcelles et le risque que l'exploitation des arbres advienne à un moment où la cacaoyère est encore productive; • La mécompréhension de certains éléments du contrat et la volonté d'utiliser les arbres pour un usage personnel ; • La surimposition des arbres de Tranchivoire à un ombrage préexistant peut générer un ombrage trop important et des pertes de production de fèves.	• Tensions avec d'autres acheteurs de cacao, mise en concurrence. • Pas de contrat possible pour garantir l'acquisition des fèves. • Forts coûts de transaction (de nombreux producteurs, dispersés dans plusieurs dizaines de villages pour un petit volume de fèves) • Immersion de l'entreprise forestière dans une nouvelle activité nécessitant un savoir-faire particulier.

FACTEURS DE REUSSITE

- **La bonne réception par les populations locales,**
- **La réponse adaptée aux contextes territoriaux,**
- **La rentabilité à court ou moyen terme.**

	Reboisement agroforestier	**Structuration filière cacao**
Difficultés identifiées par les populations	• Manque d'ombrage dans les cacaoyères • Difficultés d'accès aux plants forestiers • Financement de la replantation cacaoyère • Diversification des revenus • Difficultés d'approvisionnement en bois d'œuvre	• Filière désorganisée • Position de faiblesse dans la négociation des prix • Manque d'accès aux intrants • Besoin de formation sur les étapes de première transformation (fermentation, séchage)
Réponse spécifique du projet	• Plantation d'arbres et formation de base à l'entretien de ces derniers • Choix d'espèces correspondant aux attentes des producteurs • Revenus liés à la vente de bois en fin de cycle cacaoyer • Renforce la ressource en bois d'œuvre dans la plantation	• Réduit le nombre d'intermédiaires • Mise en concurrence des acheteurs et meilleur prix garanti • Encadrement par l'acheteur de cacao • Formation par l'acheteur de cacao et l'agronome employé par l'entreprise forestière

Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, les entreprises forestières se fournissent dans les Forêts Classées ou dans le domaine rural. Aujourd'hui largement (voire presque exclusivement) **convertis en cacaoyères légales ou illégales**, ces espaces connaissent une **très forte pression** sur la ressource en bois. Dans ce contexte, **l'agroforesterie cacaoyère est incontournable** pour penser le **futur de l'approvisionnement en bois du secteur privé**. Investir dans le reboisement au sein des cacaoyères permet aux entreprises de réaliser **leurs obligations de reboisements compensatoires** mais garantit également la propriété d'une ressource qui va continuer à se raréfier.

Lorsque ce reboisement est bien pensé et effectué par l'opérateur forestier **en collaboration avec les cacaoculteurs, l'exploitation future des arbres peut être anticipée et facilitée.** Par exemple, si les arbres à croissance rapide sont situés en bordure des plantations, ils seront exploités alors que la cacaoyère est encore productive et donc avant son renouvellement. Cela engendrera des dégâts peu importants à la cacaoyère. Les arbres à croissance lente peuvent **être associés aux cacaoyers au sein même de la plantation et seront exploités une fois que la cacaoyère nécessitera d'être renouvelée.** Le financement direct de la plantation d'arbres par l'entreprise forestière permet de lui octroyer un droit de préemption sur les arbres et sécurise son approvisionnement futur dans un contexte qui va devenir très concurrentiel.

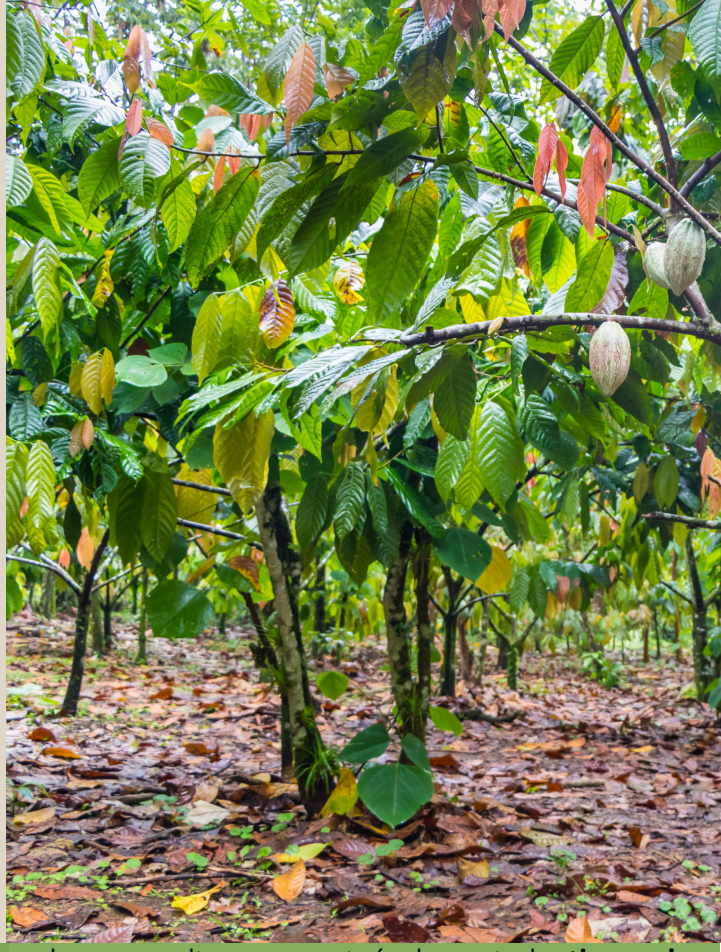

Investir dans la cacaoculture permet également de **tisser des partenariats avec les coopératives de producteurs de cacao qui vont devenir des acteurs incontournables de l'achat du bois.** En effet, des évolutions récentes du Code forestier ivoirien (2014 et 2019) reconnaissent **la propriété de l'arbre au propriétaire du champ** (sauf dans le cas où la plantation de l'arbre a été financée par une tierce personne) faisant ainsi entrer les producteurs de cacao dans le marché du bois. Cette loi annonce une tendance d'évolution de la législation en faveur de la reconnaissance de droits de propriété aux paysans sur des ressources étant auparavant l'apanage de la puissance publique. Ce changement profond de **la place de l'arbre hors forêt** dans les politiques forestières ivoiriennes nécessite une adaptation de la part de l'exploitation forestière. Abattre un arbre pour l'exploiter nécessitera : **le consentement du producteur, son dédommagement pour les dégâts subis sur la parcelle et le paiement du bois sur pied à sa juste valeur dans le cas où l'arbre n'a pas été planté par l'industriel.** Engager dès aujourd'hui des collaborations avec les coopératives de cacao permet de réduire le potentiel conflictuel de ces interactions autour de l'abattage de bois en cacaoyères (Sanial, 2018), de se positionner comme partenaire privilégié de ces coopératives et de tester des formes **innovantes de contractualisation** avec les producteurs.

Ce type de reboisement agroforestier par contractualisation peut également être utile dans le cadre de la mise en place des **«Agroforêts classées »** en Côte d'Ivoire. Aujourd'hui 40% du cacao est produit dans les Forêts Classées illégalement occupées (Jeune Afrique, 2016). L'Etat ivoirien, après avoir essuyé maints échecs d'expulsion, a choisi la voie de **la régularisation des occupants en faisant émerger le concept d'agroforêt classée ou de concession agroforestière** . À la suite d'un décret pris en novembre 2019, il devient possible de confier **la gestion de ces forêts à des entreprises,** notamment cacaoyères, afin qu'elles appuient les producteurs dans l'adoption des pratiques agroforestières, qu'elles contrôlent que les cacaoyères ne s'étendent pas et qu'elles reboisent les zones dégradées. Ce nouveau cadre légal et conceptuel, bien que posant l'épineuse question de l'indépendance des producteurs vis-à-vis des multinationales et de la privatisation d'espaces de conservation, **facilite la mise en place de partenariats entre industrie du cacao et industrie du bois**. Les itinéraires techniques agroforestiers testés dans le cadre du projet de reboisement pourront être **transposés aux plantations en cours de régularisation dans les Forêts Classées**. En effet, une des conditions de la régularisation de ces plantations tient dans la mise en place de pratiques agroforestières.

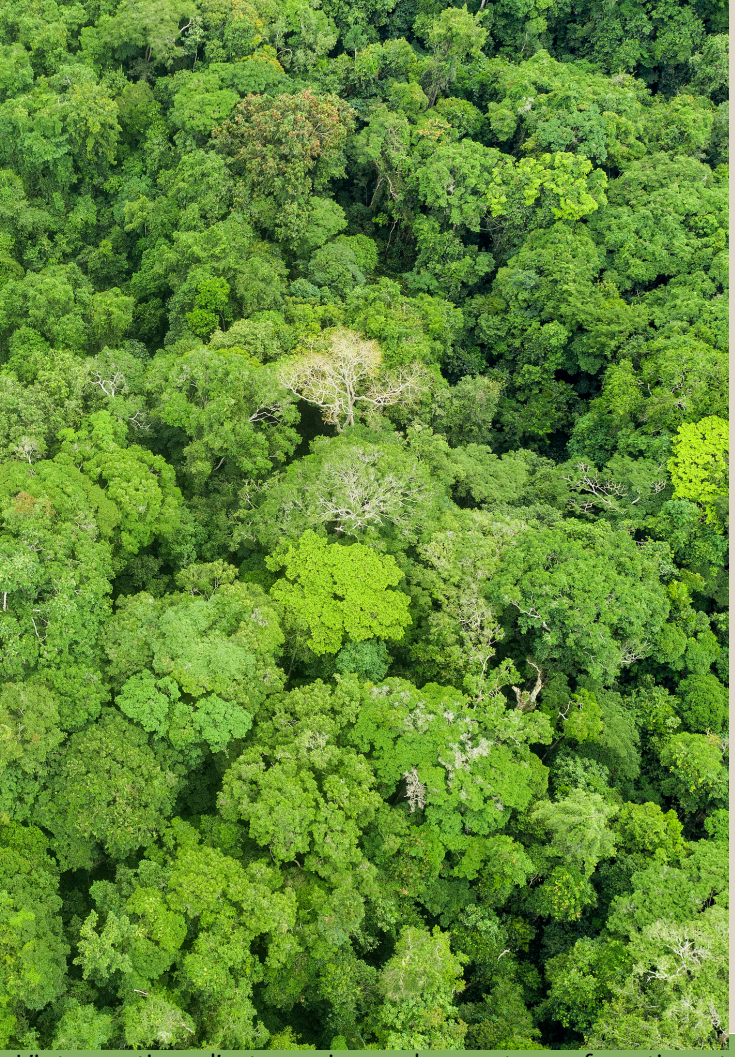

Cameroun et Bassin du Congo

Dans le bassin du Congo, les enjeux et les intérêts de la rencontre entre cacaoculture et foresterie sont différents du fait **de l'existence de concessions dans de vastes massifs forestiers**. L'agroforesterie à base de cacao n'est donc pas directement liée à des enjeux d'approvisionnement en bois pour les forestiers. En revanche, **investir dans la cacaoculture peut présenter un intérêt économique, commercial et environnemental pour les entreprises forestières et répond à un enjeu crucial de développement de la filière cacao dans le bassin du Congo : que ce développement ne se fasse pas au détriment des massifs forestiers qui demeurent.**

Alors que les Etats du Bassin du Congo souhaitent soutenir le développement et l'intensification de la filière cacao, **plusieurs défis sont à relever** pour que ces pays puissent valoriser leurs atouts pour la durabilité de la filière **sans emprunter les chemins de la déforestation massive** qu'a suivi la Côte d'Ivoire :

- Trouver des leviers de promotion et de conservation des **systèmes agroforestiers denses et complexes** existants ;
- Assurer le développement de la filière sans qu'il ne se fasse au **détriment des massifs forestiers existants** ;
- Faire reposer la rémunération des producteurs sur la **qualité des fèves** plutôt que sur la quantité ;
- Travailler à la reconnaissance **d'un cacao d'origine** alliant qualité des fèves, propriétés organoleptiques et préservation environnementale.

L'intervention d'acteurs issus des secteurs forestier et cacaoyer, travaillant conjointement à l'encadrement de l'emprise spatiale de l'activité et de ses pratiques agricoles est **au cœur de ces différents défis.**

La structuration d'une filière telle que proposée par le projet étudié permet d'en relever certains. **La mise en relation entre producteurs et acheteurs de fèves permet aux producteurs de bénéficier d'un encadrement technique visant l'amélioration de la qualité de leur production.** Cette connaissance des producteurs facilite la traçabilité du cacao pour les acheteurs de fèves. D'une part, **cette traçabilité, connectant un produit à un territoire donné peut renforcer l'image de marque du chocolat, surtout sur le territoire est à haute valeur environnementale**. D'autre part, elle peut permettre de valoriser la qualité du travail des producteurs et de participer à une reconnaissance de la fève camerounaise. Cette traçabilité permet également un meilleur suivi de la progression des fronts pionniers à proximité des massifs forestiers. **Le secteur cacao est aujourd'hui face à des pressions croissantes concernant son impact sur la déforestation et le niveau de vie des producteurs, la demande pour des produits tracés est donc très forte.**

La présence d'acteurs du secteur forestier et du secteur cacao au sein même des zones de production et la participation des producteurs aux programmes d'encadrement technique permet **une collecte de données utiles pour la mesure de l'impact de la filière sur la ressource forestière.** Il convient toutefois de préciser que ce n'est pas nécessairement le fait de mieux rémunérer un produit agricole qui va permettre de lutter contre l'extension des superficies cultivées. **Au contraire, si l'activité est rémunératrice, elle peut créer une incitation forte pour de nouveaux producteurs à l'adopter.**

Il est donc primordial pour des projets de type filière de **travailler la question de la déforestation avec les producteurs en amont** (engagement à ne pas empiéter sur la concession et à ne pas créer de cacaoyères sur forêts anciennes, formation à la création de cacaoyères sur jachères arborées, etc...).

ETAPES CLÉS POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET AGROFORESTIER EN CÔTE D'IVOIRE ET AU CAMEROUN

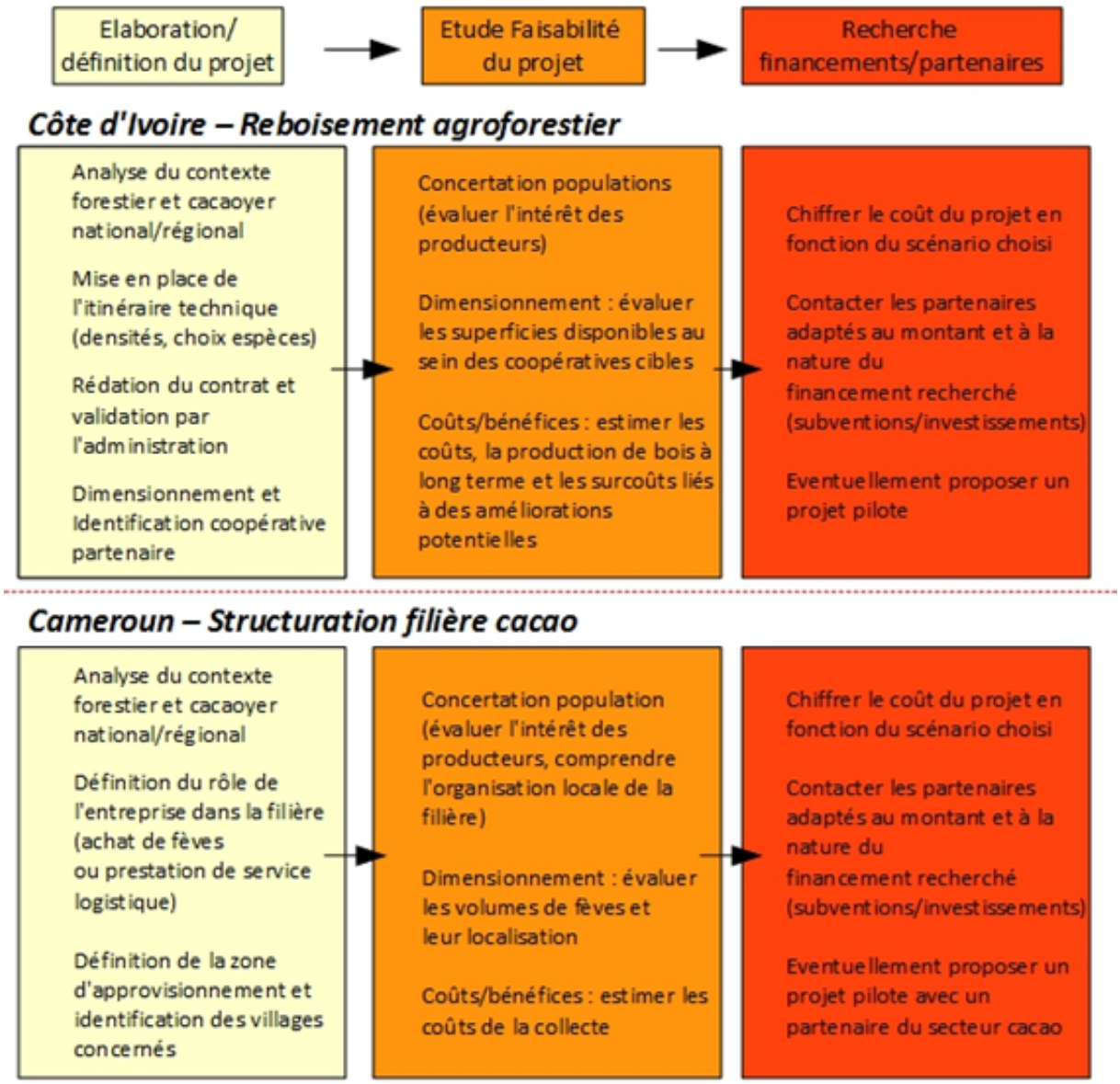

Comme illustré, il est important en Côte d'Ivoire comme au Cameroun que le rôle de l'entreprise forestière soit bien clair afin d'évaluer la faisabilité du projet de façon correcte et de démarcher les partenaires financiers adéquats. En effet, l'entreprise sera confrontée à un secteur/environnement autre que celui dans lequel elle a l'habitude de travailler (coopératives de cacao, acheteurs de fèves). L'élaboration du projet, l'étude de faisabilité et éventuellement l'élaboration d'un projet pilote sont des étapes importantes pour définir le rôle de l'entreprise forestière et identifier des partenaires solides dans le secteur cacao.

FINANCEMENTS

L'étude de faisabilité a conclu à la rentabilité à court ou moyen terme pour les deux projets. Ainsi, le reboisement agroforestier, s'il nécessite un financement extérieur pour la phase d'investissement (plantation des arbres, pépinière, équipe de suivi) peut être auto-financé après la première campagne d'exploitation des arbres à horizon 20-25 ans. Les itinéraires techniques choisis par l'entreprise avec un taux de survie de 70% permettent de fournir environ 140 m3 de bois à croissance rapide par hectare à horizon 20-25 ans. Il est difficile d'estimer les prix de vente du bois à cet horizon. Il demeure que sur la base d'une estimation basée sur les prix actuels du bois scié, les bénéfices (hors coûts d'exploitation) permettent de dégager un revenu près de 5 fois supérieur à l'investissement tel qu'il est actuellement prévu par l'entreprise. **Toutefois, cette rentabilité est calculée sur un horizon de long terme.** Il est important d'insister sur le fait qu'à court terme, **le reboisement agroforestier est surtout intéressant pour mettre en œuvre l'obligation légale de reboisement compensatoire à laquelle sont soumises les entreprises forestières.**
Le projet de structuration de filière quant à lui ne nécessite que très peu d'investissement puisqu'il consiste en une prestation de services à l'acheteur de cacao sur la base des moyens logistiques dont dispose déjà l'entreprise forestière (camions bennes, hangar). **La réduction des intermédiaires du producteur jusqu'à l'exportateur de cacao permet à l'entreprise forestière de dégager une marge commerciale suffisante (> 10% du prix de vente d'un kg de cacao rendu à Douala) et de mieux rémunérer les producteurs que dans la filière actuelle.**

Le financement ou le co-financement de ce type de projet peut être **sollicité auprès de différents types d'organismes.** Ces derniers sont présentés dans le détail dans le **« Guide à destination des entreprises forestières pour le montage de projets agroforestiers »**. En résumé, il existe quatre sources possibles de financements.

Source de financement	Type de financement	Montants	Nature du projet	Exemple de projets
Fonds d'investissement de finance mixte	Crédit à long terme Prise de capital	Plusieurs millions d'euros	Développement d'une nouvelle activité économique avec impact E&S fort	Achat, transformation et export de fèves de cacao certifiées
Finance carbone	Achat de crédits carbone	En fonction de la taille du projet	Renforcement de la conservation forestière, reboisement	Financement de la plantation d'arbres dans les cacaoyères paysannes
Bailleurs de fonds	Subvention	Plusieurs dizaines ou centaines de milliers d'euros	Développement d'une activité économique avec impact E&S fort et développement local	Appui à la création de cacaoyères agroforestières
Fondations	Subvention	Plusieurs dizaines de milliers d'euros	Projet de recherche, projet environnemental	Appui à la certification biologique d'une coopérative de cacao

Ainsi, **un financement de type finance carbone ou bailleurs de fonds pourrait être adapté au projet de reboisement agroforestier.** Si ce dernier était enrichi d'un véritable suivi des arbres sur le temps long avec un encadrement solide des producteurs, son coût serait bien plus important et un fond d'investissement devrait probablement être sollicité. Un projet de type structuration de filière ne nécessite a priori pas de financement extérieur si l'entreprise forestière ne délivre qu'une prestation de service à l'acheteur de fèves. En revanche, pour un projet intégrant une dimension durable plus solide (encadrement des producteurs, engagement zero-deforestation, certification) la subvention de bailleurs de fond peut être adaptée pour son financement.

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Cette brochure a été élaboré par le consortium Eticwood/Gembloux Agro-Bio Tech (Université de Liège)/ Pallisco/SADRCI avec l'assistance de l'ATIBT dans le cadre du projet FLEGT-REDD, avec le soutien financier du FFEM. Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du FFEM.

atibt

LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL